



Taux
jusqu'à 8,85%

Temps
long terme

Risque
faible

Versements
mensuels

Montant
à partir de 1000€

Simulation

Placement Immobilier Alternatif Investir en S.C.P.I

Aujourd'hui vous pouvez gagner de l'argent en investissant dans la Pierre, sans être propriétaire du bien propre. Le bien est scindés en plusieurs parts, dont il faut faire l'acquisition. Découvrez ce **placement immobilier alternatif** connu sous le nom de SCPI.

Les SCPI (Sociétés Civiles de Placements Immobiliers) sont des fonds collectifs contrôlés. Gérées par des sociétés de gestion, les SCPI permettent d'investir dans l'immobilier dès 1 000€ tout en profitant d'une gestion déléguée et d'une mutualisation des risques liés à ce placement immobilier.

Il existe plusieurs formes de SCPI, chacune apportant une réponse à un objectif de l'épargnant. Nous pouvons ainsi distinguer les SCPI de rendement, les SCPI fiscales et les SCPI de plus-value.

Les SCPI de rendement permettent à un épargnant de bénéficier de revenus potentiels complémentaires.

Solution d'investissement souple, les SCPI permettent à chacun d'investir en fonction de ses besoins, de ses moyens ainsi que de sa situation. Un épargnant peut investir de différentes manières en SCPI : à comptant, à crédit en bénéficiant d'un effet de levier, en démembrement temporaire en tant qu'usufruitier ou nu-propriétaire ou encore dans le cadre d'un contrat en assurance-vie.

ALT | Immobilier : Quels sont les avantages ?

Accessibilité : Avec des parts de SCPI, un particulier peut diversifier son patrimoine vers l'immobilier professionnel en profitant d'un ticket d'entrée modeste. En effet, le prix des parts de SCPI va de quelques centaines à quelques milliers d'euros. Un investissement dans ce type de **placement alternatif** permet donc de parfaitement « calibrer » son investissement à ses capacités de financement.

Gestion : En achetant des parts de SCPI, vous déléguez la gestion du parc immobilier à un professionnel. C'est lui qui détermine la stratégie d'investissement, assume l'intégralité de la gestion locative, et vous reverse votre quote-part de loyers. Bref, la SCPI est un **placement immobilier alternatif** « clé en main », à privilégier si vous n'avez ni le temps, ni l'envie ou les compétences de gérer vous même un patrimoine dans la pierre.



Simulation



Simulation

S.C.P.I. : Les conditions d'ouverture

L'ouverture d'un Compte pour une S.C.P.I. peut être effectuée :

- Soit en ligne : il suffit de compléter un formulaire spécifique après l'avoir téléchargé après un premier entretien téléphonique avec un conseiller.
- Soit par téléphone : un opérateur saisit la demande d'ouverture et transmet à l'intéressé le dossier en deux exemplaires, par mail ou par voie postale.

Les justificatifs à produire pour ouvrir un compte **placement immobilier alternatif**

- Photocopie de pièce d'identité (passeport, CNI en cours de validité).
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.
- Dépôt d'ouverture minimum exigé et stipulé aux conditions générales.

Simulez votre placement

ALT | Immobilier



Réponse personnelle rapide,
100% gratuite et sans engagement !

Liste non exhaustive des offres promotionnelles des placements immobiliers alternatifs du marché. Les offres promotionnelles sont soumises à conditions de souscription, se référer aux sites des banques pour plus d'informations. Informations fournies à titre indicatif uniquement.

1 → ALT | Immobilier
Quelle sera la durée du placement ? *

- A Moyen terme
- B Long terme
- C Très long terme

Ok ✓